

the Crown Attorney and the Department of Justice felt that action towards prosecution was not warranted. In three (3) cases goods were seized and confiscated and no legal action taken; however, one case was subsequently reopened at the RCMP's request and the investigation is continuing. As of December 31, 1986 six (6) cases are still under investigation.

interrompues, le Procureur général et le ministère de la Justice étant d'avis que, en raison de la petite quantité des produits en cause, une procédure de mise en accusation n'était pas justifiée. Dans trois (3) cas, des articles ont été saisis et confisqués, et aucune autre mesure juridique n'a été prise. Toutefois, un dossier a subséquemment été réouvert à la demande de la GRC, et l'enquête se poursuit. Au 31 décembre 1986, six (6) cas sont toujours soumis à l'enquête.